



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### établissements

Question écrite n° 94914

### Texte de la question

M. Philippe Folliot appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le manque de structures et de services en direction des personnes gravement handicapées sur l'agglomération de Castres-Mazamet dans le Tarn. En effet, il existe des structures d'accueil essentiellement situées sur l'agglomération d'Albi et la ville de Lavaur, ce qui est un acquis, en raison des besoins des personnes gravement handicapées, mais reste insuffisant. En effet pour le sud du Tarn, il n'existe que quelques foyers occupationnels qui sont de compétences départementales et un foyer d'accueil médicalisé à Lacaune qui fonctionne très bien et est particulièrement utile pour ce territoire de montagne relativement excentré du reste de la circonscription. Ces structures d'accueil doivent donc être mieux réparties et plus homogènes sur le département. De forts besoins ont été évalués notamment sur l'agglomération de Castres-Mazamet (100 000 habitants) et la loi du 11 février 2005 fait obligation de répondre aux besoins des personnes concernées au plus près des besoins et de leur domicile dans l'esprit d'égalité des chances voulu par cette loi. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation et fournir aux personnes gravement handicapées les moyens de vivre leur vie dans les meilleures conditions possibles, au plus près de chez eux dans l'agglomération de Castres-Mazamet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94914

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 23 mai 2006, page 5352